



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**01 février 2023**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN 92 du 01 février 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN N° 2023-003	20.01.2023	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.	3
DSDEN N° 2023-005	27.01.2023	Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel à la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine.	6

**Arrêté DSDEN 92 n°2023-003 portant composition du conseil départemental de  
l'éducation nationale des Hauts-de-Seine**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;  
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;  
VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;  
VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,  
VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;  
VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;  
VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,  
SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté DSDEN 92 n°2022-037 du 19 septembre 2022 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

**Article 2 :**

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

**Dix représentants des collectivités locales :**

**Communes :**

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE  
Madame Khady FOFANA  
Madame Pénélope FRAISSINET  
  
Madame Marie COLAVITA

Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH  
Monsieur Bernard de CARRERE  
Madame Emmanuelle CORNET-  
RICQUEBOURG  
Madame Xavière MARTIN

### **Conseil départemental :**

#### Titulaires

Madame Nathalie LEANDRI  
Madame Camille BEDIN  
Madame Nathaly LEDERMAN  
Marie-Laure GODIN  
Monsieur Najib BENARAFI

#### Suppléants

Madame Rita DEMBLON-POLLET  
Madame Sandrine BOURG  
Madame Marie-Pierre LIMOGE  
Monsieur Ludovic GUILCHER  
Madame Laureen GENTHON

### **Conseil régional :**

#### Titulaire

Madame Charlotte BAELDE

#### Suppléant

Madame Nassera HAMZA

### **Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**

#### **Fédération syndicale unitaire :**

#### Titulaires

Madame Fabienne ROUVRAIS  
Monsieur Marian PETITFILS  
Madame Daphné PACITTI  
Monsieur Jocelyn BEURIER

#### Suppléants

Monsieur Mickaël BOUALI  
Madame Christine PARAT  
Monsieur Pascal HOUDU  
Madame Laurène THIBAUT

#### **Force ouvrière FNEC FP :**

#### Titulaire

Monsieur David GOZLAN

#### Suppléant

Madame Marion ARFOSEA

#### **CGT Educ'action :**

#### Titulaire

Madame Laura CONCHE

#### Suppléant

Madame Audrey LAFAYSSE

#### **UNSA Éducation**

#### Titulaire

Monsieur David PLANCHE

#### Suppléant

Madame Cindy LANDI

#### **SNALC, SNE, SPLEN-SUP**

#### Titulaire

Monsieur Sébastien PORCHER

#### Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

#### **SUD**

#### Titulaire

#### Suppléant

Monsieur Nicolas RUSSEIL

Madame Adeline LE GUENNEC

**SGEN-CFDT**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Erwan DESNOS

Madame Elsa LABAT

**Dix représentants des usagers**

- **Sept représentants des parents d'élèves**

**Fédération des conseils de parents d'élèves**

Titulaires

Suppléants

Monsieur Loïc MICHEL  
Madame Katalin LHOMME  
Monsieur Aziz IBOURK  
Madame Esther YVARS  
Madame Laurence POURCHIER

Monsieur Ludovic FAVERO  
Monsieur Patrice FURE  
Madame Christel DE TADDEO  
Madame Isabelle BOILOT  
Monsieur Mathieu BAUGE

**Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public**

Titulaires

Suppléants

Madame Carine AYADI  
Monsieur Zaël GRAIGNIC

Monsieur Joel ARREPIA  
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

- **Un représentant des associations complémentaires**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Monsieur Yahia BOUCHOUICHA (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

**- par le préfet**

Titulaire

Suppléant

Madame Maria GARCIA – Service d'accompagnement à l'inclusion sociale pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap (SAIS92)

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

**- par le président du conseil départemental**

Titulaire

Suppléant

N

N

## A titre consultatif

### Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

#### **Article 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 20.01.2023

Le Préfet des Hauts-de-Seine

*Signé*

Laurent HOTTIAUX

#### **Le directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- Vu l'arrêté du 7 mars 2013 portant rôle et composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial départemental des Hauts-de-Seine lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Sont habilitées à désigner les représentants du personnel à la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine :

ORGANISATIONS SYNDICALES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FSU	3	3
FORCE OUVRIERE FNEC FP	1	1
CGT ÉDUC'ACTION	1	1
SGEN CFDT	1	1

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 35 de l'arrêté du 7 mars 2013 susvisé, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) désigne ses représentants titulaires et suppléants.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 27 janvier 2023

*Signé*

Frédéric FULGENCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>